

République Française

Département

De la Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de BUCEY LES GY
Séance DU 12 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Représentés : 3
- Absents : 1

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Freddy KOPEC, Maire.

Membres présents : KOPEC Freddy, GROSJEAN Virginie, BALLIVET Jacques, KOPEC Fanny, LAMBERT Agnès, CHEVIET Vincent, PIRES Sylvie, LACOUR Céline, RABY Océane, SANDRETTI Baptiste

PROCURATIONS : HERITIER Quentin à GROSJEAN Virginie

MILLOT Romain à KOPEC Fanny (procuration de sécurité car d'astreinte professionnelle, mais non utilisée)

LAMBERT Agnès à LACOUR Céline

Absents : BIDON David,

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU 12 juillet 2023

Délibération N°	Objet de la délibération	Vote
	Approbation du procès-verbal de la séance du 24/06/2023	Pour : 11 Contre : 1
2023 / 36	Décision Modificative N° 2 budget principal	Pour : 11 Contre : 1
2023 / 37	Désaffectation et Déclassification de la Mairie	Pour : 11 Contre : 1

Président de Séance

Freddy KOPEC

Secrétaire de Séance

Virginie GROSJEAN



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Bucey les GY**

.....
République Française

**Département
De la Haute-Saône**

**Commune
De Bucey les Gy**
.....

Séance du 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le DOUZE JUILLET, à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Freddy KOPEC, Maire.

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 9
- absent(s) : 1
- procurations : 3
-

Date de convocation :
08/07/2023

Date d'affichage :

13/07/2023

Membres présents : GROSJEAN Virginie, LAMBERT Agnès, BALLIVET Jacques, CHEVIET Vincent, MILLOT Romain, PIRES Sylvie, HERITIER Quentin, LACOUR Céline, SANDRETTI Baptiste

PROCURATIONS : RABY Océane à BALLIVET Jacques,
KOPEC Freddy à GROSJEAN Virginie
KOPEC Fanny à LAMBERT Agnès

Absents : BIDON David

Secrétaire : Grosjean Virginie

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 070-217001049-20230712-202336-BF

DCM 2023 / 36

Objet :

**Décision Modificative
N°2 Budget Principal**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune a réglé des factures au SIED 70 pour un montant de 6068.78 € correspondant à la part communale des travaux d'extension de réseau chemin du stade, chemin des écoliers et rue de la Bouille, et de réparation d'un lampadaire accidenté rue de la Goure en 2021.

Il précise que cette dépense n'était pas prévue au budget et qu'à la demande du SGC de Gray, il convient également de passer des écritures d'ordre pour ces travaux.

Etant donné que les travaux d'éclairage public, prévus au budget, ne seront pas facturés cette année, Monsieur le Maire propose donc de transférer des crédits du chapitre 23 au chapitre 21 afin de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de prendre la décision modificative du budget principal comme suit :

◇ Compte 231/23 : - 8 100 €

◇ Compte 2131/21 : + 1920 €

◇ Compte 21538/21 : + 6070 €

◇ Compte 2183/21 : + 110 €

◇ Compte 21538/041 : + 1 039.07 €

◇ Compte 13258/041 : + 1 039.07 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

Monsieur Vincent CHEVIET a refusé de signer la DM

11 POUR

1 CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les conseillers présents. Pour copie conforme à l'original.

La secrétaire



Le Maire,



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 070-217001049-20230712-202336-BF

République Française

Département
De la Haute-Saône

Commune
De Bucey les Gy

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Bucey les Gy**

Séance du 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le DOUZE JUILLET, à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Freddy KOPEC, Maire.

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 9
- absent(s) : 1
- procurations : 3

Date de convocation :
08/07/2023

Date d'affichage :

13/07/2023

Membres présents : GROSJEAN Virginie, LAMBERT Agnès, BALLIVET Jacques, CHEVIET Vincent, MILLOT Romain, PIRES Sylvie, HERITIER Quentin, LACOUR Céline, SANDRETTI Baptiste

PROCURATIONS : RABY Océane à BALLIVET Jacques,
KOPEC Freddy à GROSJEAN Virginie
KOPEC Fanny à LAMBERT Agnès

Absents : BIDON David

Secrétaire : Grosjean Virginie

DCM 2023 / 37

Objet :

**Désaffectation et
Déclassement de la
Mairie**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune de Bucey lès Gy est propriétaire d'un immeuble, sis sur le territoire de la commune, 9, rue du Mont constituée de deux parcelles, cadastrées sous les numéros G 126 d'une superficie de 30 a 75 ca et G 127 d'une superficie de 7 a et 95 ca, qui accueillait jusqu'à aujourd'hui les services de la mairie.

Pour mémoire, les contraintes budgétaires rencontrées par la commune et sur lesquelles le Conseil Municipal a dû précédemment se prononcer, ont nécessité de prendre rapidement des décisions, l'Etat accompagnant la commune dans les décisions prises par le Conseil, pour diminuer sa dette.

Dans ce cadre, la commune a décidé de déménager la mairie actuelle dans les anciens locaux de la Communauté de Commune des Monts de Gy.

Monsieur le Maire rappelle qu'en effet le périscolaire, compétence transférée à la CCMGY, qui était accueilli dans un immeuble propriété de la CCMGY sur un terrain appartenant à la Commune de Bucey-lès-Gy, a cessé de fonctionner à compter du 8 juillet 2023 en raison de la fermeture de l'école de Bucey-lès-Gy et des classes de l'école de Gy accueillies dans les locaux de l'école de Bucey-lès-Gy jusqu'au 7 juillet 2023 inclus.

Le Maire rappelle encore que la CCMGY a pris une délibération décidant de la vente du bâtiment en cause (délibération N° 2023-34 du 3/04/2023) pour le prix de 30 000 €, au vu de l'estimation du service des domaines de 35 000 € + - 10 %. La commune de Bucey-lès-Gy a pris, par délibération N° 2023/21 du 10/05/2023, accepté cette proposition.

A la suite de la signature de l'acte de vente correspondant entre la commune de Bucey -lès-Gy et la CCMGY, le 19 juin 2023, l'immeuble a été libre de toute occupation de la CCMGY, ce qui a permis le déménagement de la mairie à compter du 12 juillet 2023 au sein des nouveaux locaux.

Les services de la nouvelle mairie seront parfaitement opérationnels à compter du 13 juillet 2023 et la continuité de service a été assurée.

Suite au déménagement de la mairie, et en exécution des précédentes délibérations adoptées par le Conseil Municipal, il y a donc lieu de constater la désaffectation de l'immeuble communale qui accueillait précédemment la mairie.

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 070-217001049-20230712-202337-DE



Par suite, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement de ce domaine public en vue de sa cession dans les conditions prévues dans la délibération N° 2023/34 du 19 mai 2023. Pour rappel les parcelles concernées sont les G 126 et G 127 pour un montant de 625 000 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir constater la désaffectation du domaine public communal, ce en vue de son déclassement et de la cession de ces parcelles cadastrées G 126 et G 127 et situées au 9 rue du Mont, et d'habiliter monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU :

- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

- La délibération n°2023/ 34 du 19 mai 2023

CONSIDERANT :

- Qu'une proposition d'achat au prix de 625 000 € supérieure à l'évaluation domaniale de 500 000 € + ou -10 % a été faite par les acheteurs et que le conseil a accepté cette proposition,

- Que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

1.- constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal des parcelles situées 9, rue du Mont à Bucey lès Gy, cadastrées en section G sous les numéros 126 et 127, à compter du 13 juillet 2023

2.- autorise la cession par la commune de Bucey lès Gy des dites parcelles au profit de ~~Mme Seulier et de Monsieur Bailly~~

3.- autorise M. le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer l'acte à intervenir,

4.- précise que la recette en résultant sera imputée au chapitre « produits exceptionnels », au compte « produits des cessions d'immobilisations » du budget principal.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

11 POUR

1 CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les conseillers présents. Pour copie conforme à l'original.

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 070-217001049-20230712-202337-DE

La secrétaire,

G. Rojean

Le Maire,

